

## Sanofi-aventis réalise l'acquisition de Genzyme Corporation

**Paris, France - Le 8 Avril 2011** - Sanofi-aventis (EURONEXT: SAN et NYSE: SNY) annonce aujourd'hui avoir réalisé son acquisition de Genzyme Corporation, qui est maintenant une filiale entièrement détenue par sanofi-aventis.

La réalisation de l'opération est intervenue après le succès de la réouverture de l'offre publique d'échange de sanofi-aventis visant à acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de Genzyme Corporation au prix de 74,00 dollars US en numéraire, ainsi qu'un *contingent value right* (certificat de valeur conditionnelle ou CVR), par action. La période de réouverture de l'offre publique d'échange a expiré à 18h00, heure de New York, le 7 avril 2011. L'agent centralisateur (*depository*) a informé sanofi-aventis qu'à l'expiration de la période de réouverture de l'offre le nombre d'actions ordinaires de Genzyme valablement apportées à l'offre s'élève à 237 312 826 actions, représentant environ 89,4% du nombre d'actions en circulation de Genzyme. Toutes les actions valablement apportées ont été acceptées à l'échange, et sanofi-aventis a déjà procédé, ou va rapidement procéder, au paiement de toutes ces actions. Sanofi-aventis a alors exercé l'«option top-up», permettant de détenir plus de 90% des actions en circulation de Genzyme.

Comme annoncé précédemment, sanofi-aventis a alors procédé le 8 avril 2011, sans vote ou réunion des actionnaires de Genzyme, à une fusion simplifiée «*short form merger*» entre l'une de ses filiales intégralement détenues et Genzyme afin de réaliser l'acquisition. Dans le cadre de la fusion, chacune des actions ordinaires restantes de Genzyme (à l'exception de toutes les actions pour lesquelles les droits d'évaluation (*appraisal rights*) sont valablement exercés conformément à la loi du Massachusetts, et de toutes les actions détenues par Genzyme, sanofi-aventis, ou une de leurs filiales) a été convertie en droit de recevoir la même rémunération que celle remise dans le cadre de l'offre publique d'échange, à savoir 74,00 dollars US par action en numéraire et un CVR.

Le CVR donne droit à son détenteur de recevoir des paiements en numéraire additionnels si certains événements concernant le Lemtrada™ (alemtuzumab MS) se réalisent sur une certaine période, ou si certains niveaux de production en 2011 concernant le Cerezyme® et le Fabrazyme® sont atteints. Les actions ordinaires de Genzyme cesseront d'être échangées sur le marché NASDAQ à la fermeture du marché le 8 avril 2011. Les CVRs ont été inscrits sur le marché NASDAQ sous le mnémo « GCVRZ » et ont été admis à la cotation le 4 avril 2011.

Genzyme deviendra une nouvelle plate-forme importante dans la stratégie de croissance durable de sanofi-aventis et étendra la présence du groupe dans les biotechnologies. Sanofi-aventis va faire de Genzyme son centre mondial d'excellence dans des maladies rares, basé à Cambridge, Massachusetts, Etats-Unis, et qui sera dirigé pendant plusieurs mois par Christopher A. Viehbacher, Directeur Général de sanofi-aventis.

Sanofi-aventis finance l'acquisition de Genzyme par le produit de sa récente émission obligataire d'un montant de 7 milliards de dollars US, par l'émission de *US commercial paper* (billets de trésorerie américains) pour un montant d'environ 7 milliards de dollars US, par un tirage du crédit-relais (*bridge facility*) négocié en octobre 2010 pour un montant de 4 milliards de dollars US, ainsi que par sa trésorerie disponible. Grâce à l'ensemble de ces financements, sanofi-aventis estime qu'elle devrait obtenir un coût moyen de financement en 2011 de cette acquisition inférieur à 2 % avant impôt.

## **Déclarations Prospectives**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives tel que ce terme est défini dans la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995 (modifiée). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les déclarations relatives aux performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2010 de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2010 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

## **A propos de sanofi-aventis**

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT PARIS : SAN) et à New York (NYSE : SNY). Pour plus d'informations : [www.sanofi-aventis.com](http://www.sanofi-aventis.com)

### **RELATIONS MEDIAS**

**Jean-Marc Podvin**

Communication Corporate  
+33 (1) 53 77 42 23

**Jack Cox**

U.S. Communications  
+ 1 908 981-5280

### **RELATIONS INVESTISSEURS**

**Sebastien Martel**

Relations Investisseurs Corporate  
+33 (1) 5377 45 45

**George Grofik**

U.S. Investor Relations  
+1 908 981-5560